

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)
Xaintrie Val'Dordogne arrêté le 22 septembre 2022

Par arrêté n° ADM – 2023 – 001 du 6 février 2023, la Présidente de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Xaintrie Val Dordogne tel qu'arrêté par délibération de l'organe délibérant de la Communauté de communes du 22 septembre 2022.

A cet effet, le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges, a désigné Madame Marie Baudoux-Plas, retraitée de la fonction publique d'Etat, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 1^{er} mars 2023, 9h00 au vendredi 31 mars 2023, 17h00 Inklus (soit durant 31 jours consécutifs).

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public (en recueillant ses observations et propositions) ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers sur le projet de SCoT Xaintrie-Val-Dordogne, tel qu'arrêté par délibération de l'organe délibérant de la Communauté de communes du 22 septembre 2022.

Le SCoT est un document de planification stratégique prévu par l'article L141-1 du code de l'urbanisme. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes situé avenue du 8 Mai 1945, service urbanisme, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE.

La personne responsable du projet de SCOT et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Nicole Bardi, Présidente de la Communauté de Communes.

LE DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE COMPREND :

- Le projet de SCoT arrêté par délibération du 22 septembre 2022 du Conseil Communautaire de Xaintrie Val Dordogne (un projet d'aménagement stratégique (PAS), un document d'orientations et d'objectifs (DOO), accompagné du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL), des annexes dont l'évaluation environnementale du projet de SCOT), et ses annexes ;

Un accès au dossier est garanti dans les locaux de Xaintrie Val Dordogne, service urbanisme, 8 avenue du 8 Mai 1945, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundi, mardi, jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 le mardi, sur le poste informatique mis à disposition.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version papier dès la publication du présent arrêté, pendant la durée de l'enquête, sur demande écrite adressée à la communauté de communes, à l'adresse suivante : avenue du 8 Mai 1945, service urbanisme, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À DISPOSITION DU PUBLIC QUI POURRA FORMULER DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS ÉCRITES OU ORALES AUX COURS DES 8 PERMANENCES AUX LIEUX, DATES ET HEURES SUIVANTES :

LIEU	JOURS	HORAIRES
Communauté de Communes de Xaintrie Val'Dordogne, service urbanisme, 8 avenue du 8 Mai 1945, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	mercredi 1 ^{er} mars 2023	de 9h à 12h
Mairie d'Albussac - Le Bourg, 19380 ALBUSSAC	lundi 6 mars 2023	de 9h à 12h
Mairie d'Argentat sur Dordogne - Avenue Pasteur , 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	samedi 11 mars 2023	de 9h à 12h
Mairie de Gouilles - 1 avenue Xaintrie Blanche, 19430 GOULLES	jeudi 16 mars 2023	de 9h à 12h
Mairie de Saint Privat - 2, place de l'Eglise, 19220 SAINT-PRIVAT	mardi 21 mars	de 9h à 12h
Mairie de Servières le château - le Bourg, 19220 SERVIERES-LE-CHATEAU	mardi 21 mars 2023	de 14h à 17h
Mairie de Mercoeur - le Bourg, 19430 MERCOEUR	samedi 25 mars 2023	de 9h à 12h

- Les avis exprès émis sur le projet de SCoT par les différentes personnes publiques et organismes consultés par la communauté de Communes ;
- L'avis délibéré de l'autorité environnementale (MRAe Nouvelle Aquitaine) en date du 25 janvier 2023 ;
- Une note sur les textes qui régissent l'enquête publique et sur la procédure administrative et la note de présentation du projet de SCoT Xaintrie-Val-Dordogne ;
- Les différentes délibérations édictées de la prescription du 15 novembre 2017 au bilan de la concertation et à l'arrêt du SCOT du 22 septembre 2022, incluant les délibérations portant débat sur les orientations du PAS des 17 décembre 2020, 20 décembre 2021 et 19 mai 2022.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE AINSI QUE DES REGISTRES D'ENQUÊTE À FEUILLETS NON MOBILES, CÔTÉS ET PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, PERMETTANT AU PUBLIC DE DÉPOSER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS, SERONT DISPOSÉS AUX LIEUX SUIVANTS, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURES HABITUELS :

LIEU	JOURS	HORAIRES
Communauté de Communes de Xaintrie Val'Dordogne, service urbanisme, 8 avenue du 8 Mai 1945, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	les lundis, mercredis et jeudis	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	le mardi	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie d'Albussac Le Bourg, 19380 ALBUSSAC	du lundi au samedi	de 8h30 à 12h
Mairie d'Argentat sur Dordogne, Avenue Pasteur 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	du lundi au vendredi	de 9h à 12h et de 14h à 17h30
	le Samedi	de 9h à 12h
Mairie de Gouilles - 1 avenue Xaintrie Blanche, 19430 GOULLES	du lundi au vendredi	de 9h à 12h
Mairie de Saint Privat, 2, place de l'Eglise 19220 SAINT-PRIVAT	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Mairie de Servièrès le château, le Bourg, 19220 SERVIÈRES-LE-CHATEAU	du lundi au vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15
Mairie de Mercoeur, le Bourg, 19430 MERCOEUR	les lundis et jeudis	de 14h à 16h30
	les mardis et vendredis	de 9h à 12h
	les samedis	de 9h à 10h

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera disponible, pour toute la durée de l'enquête publique sur le site de Xaintrie Val'Dordogne : <https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/>.

Communauté de Communes de Xaintrie Val'Dordogne, service urbanisme, 8 avenue du 8 Mai 1945, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	vendredi 31 mars 2023	de 14h à 17h
---	-----------------------	--------------

Les observations et propositions peuvent également être envoyées par e-mail à l'adresse suivante enquete.publique@xaintrie-val-dordogne.fr en précisant en objet « Enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence territoriale Xaintrie Val'Dordogne » pendant toute la durée de l'enquête publique,

ou transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, enquête publique du projet de SCOT Xaintrie Val'Dordogne, à l'adresse suivante : Communauté de Communes, Enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 22 septembre 2022, avenue du 8 Mai 1945, service urbanisme, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables au siège de l'enquête publique. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes, dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, ainsi que dans les 30 communes de la Communauté de Communes de Xaintrie Val'Dordogne.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire Xaintrie Val'Dordogne, autorité compétente pour l'approuver.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, par voie dématérialisée sur le site Internet de Xaintrie Val'Dordogne <https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/> et au siège de Xaintrie Val'Dordogne, service urbanisme, avenue du 8 Mai 1945, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE ; ainsi que dans les mairies d'Albussac, le Bourg, 19380 ALBUSSAC ; d'Argentat-sur-Dordogne, avenue Pasteur, 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE ; de Gouilles, 1, avenue Xaintrie Blanche, 19430 GOULLES ; de Servièrès le château, le Bourg, 19220 SERVIÈRES LE CHATEAU ; de Mercoeur, le bourg, 19430 MERCOEUR ; et de Saint-Privat, 2, place de l'Eglise, 19220 SAINT-PRIVAT.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication, à ses frais, en s'adressant par écrit à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@xaintrie-val-dordogne.fr.

La Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne,
Nicole BARDI